

Module 2

La Charte et ses limites



A. Tout le monde a des limites, même la Charte

A.1. L'article 1 de la Charte canadienne

« La Charte canadienne des droits et libertés garantit les droits et libertés qui y sont énoncés. Ils ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique. »

A.2. Le test de Oakes

- En droit, il est délicat de déterminer quand une limite au droit protégé est raisonnable ou pas. Le test de Oakes permet de trancher cette question.
- Quand une personne pense qu'une règle de droit, comme une loi, impose une limite déraisonnable à un de ses droits de la Charte : elle peut demander au tribunal d'appliquer le test de Oakes.
- Une limite au droit protégé par la Charte est raisonnable, lorsqu'elle respecte les trois critères du test de Oakes

Les trois critères du test de Oakes

Critère 1 — Est-ce que c'est une règle de droit qui limite le droit protégé par la Charte ?

Critère 2 — Est-ce que l'objectif de la règle de droit est important ?

Critère 3 — Est-ce que le moyen choisi pour limiter le droit protégé est raisonnable ?

Les sous-critères du critère 3

Il faut prouver que la règle de droit utilise un moyen raisonnable pour atteindre son objectif:

Sous-critère 3A : Est-ce qu'il y a un lien logique entre la limite du droit et l'objectif de la règle de droit ?

Sous-critère 3B : Est-ce que la limite du droit protégé doit être minimale?

Sous-critère 3C : Est-ce que les bienfaits de la règle de droit sont proportionnels aux conséquences sur la personne qui revendique son droit protégé ?



B. Exercice : Le cas de Oakes

B.1. Les faits et les arguments

- M. Oakes est accusé de posséder de la drogue afin de la vendre. Il avait une très petite quantité de drogue sur lui.
- Une règle de droit prévoit qu'une personne qui possède de la drogue est présumée de vouloir la vendre, peu importe la quantité.
- M. Oakes soutient que la règle porte atteinte à son droit d'être présumé innocent.
- La Couronne soutient que c'est vrai, mais la limite est justifiée dans une société libre et démocratique.

B.2. Applique le test

- Critère 1 : Est-ce que c'est une règle de droit qui limite le droit protégé par la Charte ?
- Critère 2 : Est-ce que l'objectif de la règle de droit est important?
- Critère 3 : Est-ce que le moyen choisi pour limiter le droit protégé est raisonnable ?
- Conclusion : Est-ce que la règle de droit doit être déclarée invalide ?

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2021 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

ajefo Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario